



J'ai reçu une assignation en référé que faire ??

Par **lisette8868**, le **09/02/2009** à **17:03**

Bonjour,

J'ai reçu de mon ex- mari une assignation en référé car ma fille adolescente avec qui j'ai des rapports difficiles refuse de venir me voir.

Que puis-je faire (elle vis chez son père à 500km de chez moi) que dois -je faire ? Puis-je me faire représenter par un avocat ? ou dois je y aller moi même? si je n'y vais pas et que je n'envoie pas d'avocat quels sont les risques?

Et pourquoi un référé, je ne comprends pas ? je pensais qu'il s'agissait d'une mesure d'urgence ? or les prochaines vacances où il était prévu qu'elle vienne sont à Pâques. Ou est l'urgence alors que je lui ai toujours laissé toute liberté de me voir.

Je me sens agressée par cette mesure. Merci de me conseiller.